Dame Marteau Prestige

Me Caroline Tillie-Chauchard

Commissaire-priseur à Montpellier



Samedi 5 décembre 2026 à 14h

Exposition
vendredi 4 décembre 2026
de 10h-18h [sans interruption]
Et samedi 5 décembre 2026
de 10h à 12h

François-Xavier LALANNE (1927-2008).
Grue lumineuse

Experts : Cabinet Jean Gauchet, Cabinet Portier

Photographies, Catalogue et Estimations disponibles sur

DameMarteau.fr COMMISSAIRE - PRISEUR

Drouot LIVE ENCHÉRIR SUR WWW.DROUOTLIVE.COM

INTERENCHERES LIVE

Contacts : +33(0)6 80 47 59 18 - +33(0)4 67 47 52 59 - Email : ctc@damemarteau.fr
2460 avenue Albert Einstein - Domaine Teissier
34000 Montpellier, Svv Dame Marteau N°2010-757



1

CHINE, XIXe siècle.
Paire de tabourets en porcelaine, de forme cylindrique, présentant sur chacun un décor en émaux polychromes de la famille rose de rinceaux de lotus, un décor de clous en relief sur les bordures. Hauteur : 46,5 cm"
Expert : Cabinet Gauchet
1000/1500 €





2

VIETNAM, XXe siècle.
Tabouret en grès glaçuré polychrome de forme cylindrique présentant un décor en relief de volatiles.
Hauteur : 49 cm
Expert : Cabinet Gauchet
300/400 €

3

JAPON, Epoque Edo, XVIIIe siècle.
Estampe érotique dite ""shunga"", dans le style de Suzuki Harunobu Nishiki-e. Encre et couleurs sur papier, format oban horizontal. Encadrée sous verre. Dimensions à vue : 17,5 x 25,5 cm"
Expert : Cabinet Gauchet
100/200 €





4

CHINE, XIXe siècle.
Petit vase bouteille en porcelaine, la panse globulaire surmontée d'un long col fin et cylindrique présentant un décor en bleu de cobalt sur fond blanc de dragons.
Hauteur : 16,5 cm
Expert : Cabinet Gauchet
50/60 €

5

CHINE, Compagnie des Indes, XVIIIe siècle.
Théière en porcelaine, de forme globulaire à bec droit et anse circulaire en oreille opposée, présentant un décor en grisaille et or de branches fleuries. Hauteur : 15,5 cm (Egrenure au bouton de préhension)
Expert : Cabinet Gauchet
80/120 €



6

CHINE, Epoque Kangxi .
Vase en porcelaine, la panse cylindrique présentant un décor en émaux wucai d'objets de lettrés et emblèmes sur la panse. Un double cerclage bleu sous la base. Hauteur : 23,5 cm (Éclats au col, fêles).
Provenance : Vente Pescheteau-Badin du 29 juin 2005, lot n° 44.
Expert : Cabinet Gauchet
400/600 €



7

Ménagère en argent comprenant douze couverts, douze cuillers à dessert et une louche.
Poids : 2538 gr
800/1200 €





8

Service à hors-d'œuvre en argent comprenant quatre pièces. Poids : 55 gr. Dans l'écrin d'origine
80/120 €

9

Six gobelets à liqueur en argent.
Poids : 58 gr. Dans l'écrin d'origine
40/50 €



10

Service à glace en argent comprenant une grande cuiller et douze cuillers à glace.
Poids : 435 gr. Dans l'écrin d'origine
200/300 €



11

ODIOT à Paris, entre 1894 et 1906.
Partie de service à thé-café en argent et vermeil comprenant quatre pièces : théière, cafetière (petit choc sur la panse), pot à lait et pot à sucre. Poinçon : Minerve et de Maître-orfèvre (pas de poinçon de maître sur le pot à lait). Poids total : 4024 gr
2000/3000 €



12

Devaux Veuve Paul.
Huit cuillers et neuf fourchettes à entremet en argent à décor de médaillons feuillagés chiffrés JV. Poinçon : Minerve. Poids : 691 gr
400/500 €



13

Six petites cuillers en argent à riche décor ciselé d'une corbeille de fruits, de guirlandes et de frises de perles. Poinçon : Minerve. Poids : 199 gr
100/150 €



14

Tétard Frères.
Partie de ménagère en argent comprenant : six grands couverts, six couverts à entremet, six fourchettes à entremet, et douze petites cuillers. Poids total : 1766 gr
1200/1500 €



15

Partie de ménagère monogrammée J.G. en argent à décor de coquilles comprenant : trois grands couverts, trois couverts à entremet, trois petites cuillers, trois fourchettes à huitre, trois fourchettes à escargot, deux petits couteaux à lame en vermeil, trois grands couteaux à lame inox et manche en argent fourré et trois petits couteaux à lame inox et manche en argent fourré. Poids des pièces en argent : 1077 gr. Poids des deux couteaux à lame en vermeil : 65 gr. Poids des couteaux lame inox : 352 gr. Poids total brut : 1494 gr

800/1200 €

16

Collier articulé en argent 800 millièmes retenant en pendentif un motif rond en or gris 750 millièmes ajouré figurant une rosace entièrement sertie de diamants taillés en rose ou ronds et coussins de taille ancienne, celui du centre plus important. (Usures, légères fissures et traces de réparation). Travail français vers 1900. Longueur de la chaîne : 42 cm. Poids brut de la chaîne : 1.8 g. Hauteur totale du pendentif : 5.2 cm. Poids brut du pendentif : 15.6 cm. Poids approximatif du diamant calculé : 0.80/1.10 ct. Dans un écrin de la Maison FONTANA FRERES, Palais Royal.

Expert : Cabinet Portier

1500/2000 €









17

Ensemble en or jaune 750 millièmes partiellement émaillé bleu décoré de motifs feuillagés sertis de diamants taillés en rose comprenant : une partie de chatelaine (poids brut : 9.1 g) ; une broche (transformation - poids brut : 11.2 g) ; une montre de dame, cadran émaillé blanc, chiffres romains pour les heures, remontage à clé par le fond, échappement à cylindre. (Poids brut : 24.7 g). (Accidents et manques).

Travail du XIX e siècle. Expert : Cabinet Portier

1200/1800 €



18

Bague en or jaune 750 millièmes ornée au centre d'un saphir serti clos entre deux pavages de diamants ronds de taille brillant. (Egrisures et manques).
Tour de doigt : 47.5. Poids brut : 9.9 g.
Expert : Cabinet Portier
600/1000 €



19

Alliance en or gris 750 millièmes et platine 850 millièmes entièrement sertie de dix-neuf diamants ronds de taille brillant. (Usures, égrisures et manques). Tour de doigt : 51. Poids brut : 2.5 g.
Expert : Cabinet Portier
300/400 €





20

Broche ovale en or jaune 750 millièmes ornée au centre d'une plaque de cornaline gravée et ajourée à décor de fleurs et feuillages dans un entourage émaillé noir sertis de rubis cabochons et diamants taillés en rose. (Accidents, manques et traces de réparation). Longueur : 7 cm. Poids brut : 42.1 g. On y joint une chaîne articulée en or jaune 750 millièmes, les maillons entrelacés, poids brut : 11.7 g.
Expert : Cabinet Portier
1200/1800 €



21

CARTIER.
Bague Bandeau en or jaune 18k.
TTD : 59. Poids : 10,27 gr. Ecrin d'origine
800/1200 €

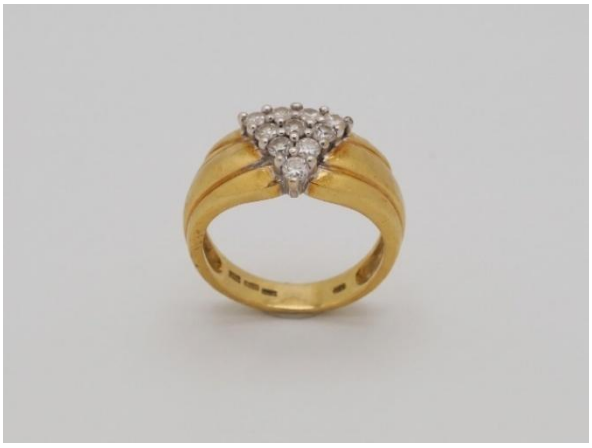

22

Bague en or 750 millièmes de deux tons, le centre gravé et décoré d'un motif triangulaire serti de diamants ronds de taille brillant. (Usures) Tour de doigt : 51,5 Poids brut : 5,5 g
Expert : Cabinet Portier
300/400 €





23

Collier articulé en or jaune 750 millièmes, les maillons tressés retenant au centre un motif orné d'un pavage de diamants ronds de taille brillant. (Usures) Poids brut : 31,5 g
Expert : Cabinet Portier
1800/2200 €





24

Jean VENDÔME (1930-2017).
Broche pendentif en or jaune ornée d'un cristal de tourmaline, d'une émeraude, d'une améthyste triangulaire et d'une perle baroque de Chine. Poinçon de maître. Hauteur : 10 cm. Poids : 23,66 gr Nous remercions Thierry VENDÔME pour sa collaboration. Un certificat d'authenticité pourra être remis par Thierry VENDÔME à la demande de l'adjudicataire.
2000/3000 €



25

Jean VENDÔME (1930-2017).
Pin's en or ornée de deux griffes de lion. Poids brut : 10,38 gr Nous remercions Thierry VENDÔME pour sa collaboration. Un certificat d'authenticité pourra être remis par Thierry VENDÔME à la demande de l'adjudicataire.
400/600 €



26

Jean VENDÔME (1930-2017).
Broche pendentif en or jaune ornée de six griffes de lion. Poids brut : 35,36 gr Nous remercions Thierry VENDÔME pour sa collaboration. Un certificat d'authenticité pourra être remis par Thierry VENDÔME à la demande de l'adjudicataire.
1200/1500 €



27

Jean VENDÔME (1930-2017).
Broche pendentif en or jaune ornée de deux griffes de lion. Poids brut : 39 gr Nous remercions Thierry VENDÔME pour sa collaboration. Un certificat d'authenticité pourra être remis par Thierry VENDÔME à la demande de l'adjudicataire.
1000/1200 €





28

Collier articulé en or jaune 750 millièmes, le centre retenant quatre griffes alternées de trois têtes de lions en or gravé. (Usures). Longueur : 39 cm. Poids brut : 73,4 g Expert : Cabinet Portier
2000/3000 €



29

Jean VENDÔME (1930-2017).
Bague à foulard en or jaune orné de quatorze diamants à sertissage soleil. Poinçon de maître. Poids : 16,34 gr Nous remercions Thierry VENDÔME pour sa collaboration. Un certificat d'authenticité pourra être remis par Thierry VENDÔME à la demande de l'adjudicataire.
1200/1500 €





30

Jean VENDÔME (1930-2017).
Pendentif en or blanc orné d'une tourmaline verte d'environ 3,5 carats, d'une belle perle de Tahiti, et deux motifs triangulaires à pavage de diamants. Accompagné de son tour de cou en or blanc. Poinçons de maître. Poids total : 20,30 gr Nous remercions Thierry VENDÔME pour sa collaboration. Un certificat d'authenticité pourra être remis par Thierry VENDÔME à la demande de l'adjudicataire.
3000/4000 €



31

Jean VENDÔME (1930-2017).
Broche "Voiles" en or jaune et diamants. Les voiles, certaines mâtes et d'autres polies, sont articulées et présentent un beau travail de charnièrage. Sertissage soleil des quatorze diamants. Poinçon de maître. Poids : 39,78 gr Nous remercions Thierry VENDÔME pour sa collaboration. Un certificat d'authenticité pourra être remis par Thierry VENDÔME à la demande de l'adjudicataire.
3000/5000 €







32

Jean VENDÔME (1930-2017).
Bague "Ferret" en or jaune orné de dix-neuf diamants sertis soleil sur les cinq éléments amatis et polis, dégressifs et articulés. Anneau percé et pivotant pouvant se porter en bague et en pendentif. Porté en bague, le long triangle épouse les mouvements de la main grâce au beau travail de charnièrage. Poinçon de maître. TDD : 53. Poids : 18,46 gr Une bague "Ferret" de 1982 en or jaune et quartz rutilé est exposé au Musée des Arts Décoratifs de Paris Nous remercions Thierry VENDÔME pour sa collaboration. Un certificat d'authenticité pourra être remis par Thierry VENDÔME à la demande de l'adjudicataire.
3000/4000 €







33

Jean VENDÔME (1930-2017).
Broche pendentif en or jaune ornée d'une cobaltocalcite, de boules d'or jaune et de neuf perles de Tahiti. Or jaune. Poinçon de maître. Poids : 38,15 gr Nous remercions Thierry VENDÔME pour sa collaboration. Un certificat d'authenticité pourra être remis par Thierry VENDÔME à la demande de l'adjudicataire.
3500/5000 €







34

Bracelet rigide et ouvert en or jaune 750 millièmes gravé, les extrémités à décor de feuilles de chênes et ornées de crocs de cerfs (cervus elaphus). Diamètre intérieur : 5,8 cm. Poids brut : 56,3 g
Expert : Cabinet Portier
4000/5000 €







35

Parure comprenant un collier et un bracelet articulés en or 750 millièmes de deux tons, les maillons à décor géométrique sertis de saphirs cabochons et de lignes de diamants ronds de taille brillant. (Usures)
Le collier. Poids brut : 41,10 g
Le bracelet. Longueur : 16,6 cm.
Poids brut : 29,2 g
Expert : Cabinet Portier
4000/5000 €







36

VAN CLEEF & ARPELS.
Collier articulé en or jaune 750 millièmes gravé et uni à décor de vanneries. (Usures). Signé et numéroté. Longueur : 38,5 cm environ Poids brut : 107,5 g Avec un écrin de la maison Van Cleef & Arpels
Expert : Cabinet Portier
18000/22000 €





37

Parure en or jaune 750 millièmes brossé à décor d'enroulements comprenant une bague, un bracelet et un collier. (Usures). Poids brut : 127,9 g
Expert : Cabinet Portier
10000/12000 €







38

Jean VENDÔME (1930-2017).
Collier-bracelet "Cascade" de 1990. Collier de perles de Chine, du Japon, des Philippines et de Tahiti présentant en son centre deux ammonites serties et son pendant amovible pouvant se porter en bracelet. Saphir cabochon au fermoir. Or jaune. Poinçon de maître. Poids : 176,84 gr Bijou illustré dans l'ouvrage de Sophie Lefèvre de 1999 consacré à Jean Vendôme aux éditions Somogy à la page 61. Nous remercions Thierry VENDÔME pour sa collaboration. Un certificat d'authenticité pourra être remis par Thierry VENDÔME à la demande de l'adjudicataire.
18000/22000 €





39

Jean VENDÔME (1930-2017).
Bague "Cascade" en or jaune ornée de perles d'or, de deux perles du Japon et d'une perle de Tahiti. Motif reprenant celui du pendant du collier "Cascade". TDD : 53. Poinçon de maître. Poids : 13,66 gr Nous remercions Thierry VENDÔME pour sa collaboration. Un certificat d'authenticité pourra être remis par Thierry VENDÔME à la demande de l'adjudicataire.
2000/3000 €







40

Jean VENDÔME (1930-2017).
Collier "Envol" de 1990. Choker de douze rangs de perles boutons présentant en son centre de larges perles baroques de forme libre réuni à un fermoir composé de deux anneaux pavés de diamants et ornés d'un côté d'un saphir goutte d'environ 0,80 carat et de l'autre de deux demi-anneaux composé de neuf saphirs d'environ 0,50 carat, neuf saphirs d'environ 0,10 carat. Or blanc. Poinçon de maître. Poids : 119 gr Nous remercions Thierry VENDÔME pour sa collaboration. Un certificat d'authenticité pourra être remis par Thierry VENDÔME à la demande de l'adjudicataire.
14000/20000 €





41

Ricardo SALAS, neveu de Matilde POULAT (1888-1960).
Collier collerette en argent 925/1000ème à maillons articulés ornés de vingt améthystes à pointe de diamant et vingt améthystes à pans coupés, et de petites perles de turquoises (une manquante). Mention au dos du fermoir : MATL MEXICO 925 SALAS. Mexique, après 1960. Poids 164 gr
1500/2000 €



42

Clip de revers en or jaune 750 millièmes figurant une fleur, le cœur orné d'un diamant rond demi-taille dans un entourage de petits diamants ronds taillés en huit-huit. (Traces de réparation et manque une épingle). Travail français, vers 1940/50. Hauteur : 6 cm.
Poids brut : 16,2 g
Expert : Cabinet Portier
1500/1800 €



43

Bracelet en or jaune orné de six breloques en or et pierres dures dont trois à représentation de Bouddha. Poids brut : 94,63 gr
4200/5400 €





44

HERMES. Bague "Cheval" en or jaune 18k numérotée 24449. Gravée HERMES PARIS. Poids : 12,68 gr
1500/1800 €





45

OMEGA.

Montre bracelet de dame en or gris 18k. Boitier de forme ovale dans un entourage de 32 diamants sertis. Mouvement mécanique à remontage manuel. Cadran à fond noir à index à bâtons, verre rayé. Bracelet intégré en or gris texturé présentant des accidents sur les côtés. Vers 1970. Poids brut : 50,60 gr

2000/2400 €



46

Louis VUITTON.

Sac Papillon en toile monogram et cuir marron accompagné de sa trousse. Numéro de série TH0972. Année 1992. Dimensions : 30x15 cm

300/500 €



47

Théodore-Pierre BERTIN (1751-1819).

Rare lampe docimastique signée Bertin et portant le numéro 531 en forme de lampe antique ornée d'un mufle à dents avec son manche à représentation d'un serpent, sur un socle carré en marbre. Cuivre rouge, bronze et laiton. Dimensions : 23x17x8 cm.

300/400 €



48

Pendule d'époque Empire du début du XIXème siècle en bronze finement ciselé et doré de forme architecturée portée par quatre pieds toupies, à évocation allégorique de la maternité et de la protection. Cadran circulaire émaillée blanc à chiffres arabes. A droite du mécanisme se tient une figure féminine drapée à l'antique. Socle en bois et globe en verre. Manque le verre de protection du mécanisme. Dimensions totales : 25x20,5x13,5 cm

500/800 €



49

Ecole Flamande début du XVIIIème.
L'Adoration des Mages. Huile sur plaque de cuivre à format octogonal. Dimensions : 25,8x20,9 cm
400/600 €

50

Ecole française vers 1700.
Portrait d'une dame de cour à l'éventail. Huiles sur toile. Restaurations, accidents et manques.
Dimensions : 98x80 cm.
Encadrement : 120x101 cm
600/800 €





51

Niklas II Lavreince LAFRENSEN (1737-1807).
L'Aveu difficile. Crayon, aquarelle et gouache. Non signée. Dimensions 19,7x17,2 cm Provenance : Sotheby's, Londres. Lot 259 de la vente du 18 avril 1994
1400/1600 €



52

Achille-Etna MICHALLON (1796-1822) (entourage de).
Philoctète dans l'Île de Lemnos. Huile sur toile.
Dimensions : 38x46 cm Œuvre à rapprocher : Achille-Etna Michallon (1796-1822), "Philoctète dans l'île de Lemnos", 1822. Huile sur toile.
Dimensions : 69x99,5 cm. Montpellier, Musée Fabre
600/800 €



53

Ecole napolitaine du XVIIème siècle.
Saint-Jérôme et l'ange. Huile sur toile. Rentoilage.
Dimensions : 104x73 cm
Dimensions de l'encadrement : 124,5x92 cm
2200/2600 €



54

Ecole française du XVIIème siècle, entourage de Simon VOUET. Piéta. Huile sur toile marouflée sur panneau.
Dimensions : 101n5x84 cm Dimensions de l'encadrement : 120x101,5 cm
2200/2600 €



55

Abraham WILLENSEN (1627-1672).
La Cène. Huile sur cuivre monogrammée en bas à gauche.
Dimensions : 70x86 cm Dimensions de l'encadrement : 89x105 cm
2500/3000 €



56

Jacques CALLOT (1592-1635).
Etude de Mousquetaires.
Petite gravure. Dimensions : 6x8 cm
30/50 €



57

Dans le goût du XVIème siècle.
Mercure et les trois Grâces. Toile ancienne.
Rentoilage. Dimensions : 110x147 cm
800/1200 €



58

Théodore GÉRICAULT (1791-1824).
Promenade équestre à travers la campagne. Dans une nature luxuriante, deux chevaux courent dans un pré bien vert, tandis qu'un troisième cheval, à l'arrêt, devant une rivière ou une marre, les regarde. Au loin, deux chevaux harnachés tirent un chariot dans lequel, en plus du conducteur, trois hommes, coiffés de chapeaux haut de forme, sont assis. Vers 1804-1805 Plume et encre noire, encre grise et aquarelle sur papier, collé dans sa partie supérieure sur un ancien carton de montage (traces au recto) 20 cm x 29,6 cm. - Annotation ancienne, au dos du dessin, à la plume et encre grise : « géricault à l'age de 13 ans » - Annotation ancienne, en bas du carton de montage, à la plume et encre grise : « Gericault à l'âge de 13 ans » - Provenance : - Montpellier, collection particulière - Cette aquarelle sera reproduite dans le Catalogue raisonné des dessins inédits et retrouvés de Théodore Géricault, actuellement en préparation par M. Bruno Chenique Le dossier complet réalisé par M. Bruno Chenique sera remis à l'adjudicataire
3000/4000 €



59

Léon COMERRE (1850-1916).
Bord d'étang. Huile sur toile. Cachet de la vente de l'atelier au dos. Dimensions : 48x27,5 cm
200/300 €



60

Ecole française du XIXème siècle, Isidore FLACHERON (attribué à) (1806-1873). Etude de ruines. Huile sur carton (petit accident en haut à droite). Dimensions : 27,5x23 cm
100/150 €



61

Constantin GUYS (1805-1892).
La petite bonne. Encre et aquarelle. Dimensions : 17x10 cm Prêt au Musée Jacquemart-André pour l'exposition "La vie parisienne au temps de Guys, Nadar et Worth" du 14 novembre au 13 décembre 1959
200/400 €



62

Constantin GUYS (1805-1892).
Scène de réception. Encre et aquarelle. Dimensions : 22x31 cm
800/1200 €



63

Constantin GUYS (1805-1892).
Au foyer. Encre, lavis et aquarelle. Dimensions : 23x35 cm Acheté le 28 février 1936 à l'Hôtel Drouot. Prêt au Musée Jacquemart-André pour l'exposition "La vie parisienne au temps de Guys, Nadar et Worth" du 14 novembre au 13 décembre 1959
800/1200 €



64

Ecole du XIXème.
Chasseur au mousquet et aux chiens. Huile sur toile.
Restaurations anciennes. Dimensions : 50x35 cm
200/300 €



65

Jean-Sébastien ROUILLARD (1789-1852). Portrait de Achille-Henri-Jules, baron de Daunant, en habit de magistrat à la Légion d'honneur. Huile sur toile signée en haut à gauche, daté 1844. Quelques accidents au niveau de la manche droite. Dimensions : 130x98 cm. Encadrement : 167x136 cm Inscription au dos : "Le Baron de Daunant, Premier Président de la Cour Royale de Nismes, Pair de France, Peint par Rouillard en 1844 à Paris"
3000/5000 €



66

Ecole française de la fin du XIXème siècle. Portrait d'homme en habit. Huile sur toile. Dimensions : 113x84 cm. Encadrement : 144x115 cm
800/1200 €



67

Paul Désiré TROUILLEBERT (1829-1900).
Paysage au pêcheur. Huile sur toile signé en bas à gauche. Dimensions : 46x38 cm
800/1200 €



68

Hippolyte MOREAU (1832-1927).
Fagoteuses apercevant des traces de loups. Bronze signé sur la terrasse. Mention : Salon des Beaux-Arts 1882. Hauteur : 47 cm
1000/1500 €

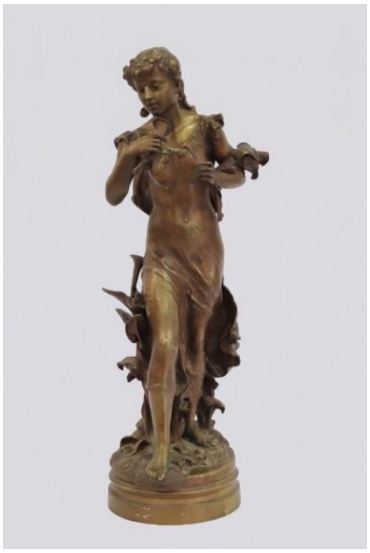

69

Hippolyte MOREAU (1832-1927).
Femme aux végétaux. Bronze signé sur la terrasse. Hauteur : 59 cm
800/1200 €



70

Flandres. Début du XVIIIème siècle. Taureau. Bronze. Dimensions : 20x28x8 cm. Sur un socle rectangulaire en marbre
1200/1500 €



71

Anonyme. Le fauteuil rouge. Sculpture en tissu vernis à représentation d'un homme habillé (sans tête) assis sur un fauteuil rouge. Système électrique d'origine non fonctionnel. Dimensions : 100x75x70 cm
800/1200 €



72
Thommy BREMBERG (né en 1954).
Danseuse. Sculpture en verre.
Dimensions : 33x23x10 cm
400/600 €



73
Irene REZZONICO (née en 1946).
Bengala. Sculpture en verre. Dimensions : 20x31x14 cm
Certificat d'authenticité du Berengo Studio de 1989
400/600 €





74
Pino CASTAGNA (1932-2017).
Bamboo black and white. Sculpture d'environ trois cents pièces de verre figurant des tiges de bambou sur une structure de vingt-huit barres métalliques reposant sur un socle rond. Hauteur : 270 cm. Diamètre : 40 cm Certificat d'authenticité du Berengo Studio de 1989
3000/5000 €

75
Murray ANDERSON (XXème-XXIème).
Fantasma. Sculpture en verre à suspendre.
Dimensions : 65x34x26 cm Certificat d'authenticité du Berengo Studio de 1989
200/300 €







76

François-Xavier LALANNE (1927-2008).

Grue lumineuse. Bronze à patine dorée et verte sur les pattes et le bec, papier définissant la queue. Eclairage électrique. Exécuté en 1991 dans une édition à huit exemplaires. Monogrammée FXC numérotée 5a/8 et datée 91. Dimensions : 69x40x25 cm Acquis par le propriétaire actuel auprès de l'artiste en 1995 à son domicile de Ury (Seine et Marne) Avis d'authenticité du Comité Les Lalanne en date du 22 octobre 2026

150000/180000 €



77

Etablissement Gallé.
Petit vase de forme balustre gravé de fleurs.
Hauteur : 12,8 cm
200/300 €



78

Etablissement GALLE.
Vase à col élancé gravé de végétaux.
Hauteur : 30,5 cm
600/800 €

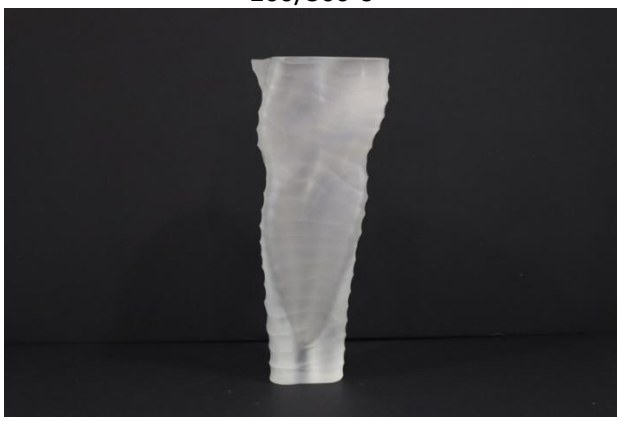

79

Massimo MICHELUZZI (né en 1957).
Vase en verre givré à décor de vagues. Signé au fond, daté 2001 et situé à Murano. Hauteur : 37,8 cm
300/500 €





80

LALIQUE France.
Vase Bagatelle en cristal poli et dépoli, sculpté de feuillages et moineaux. Hauteur : 17 cm
150/200 €

81

BACCARAT, modèle Harcourt.
Service de verres en cristal composé de quarante-huit pièces comprenant douze flûtes à Champagne, douze verres à eau n°2, douze verres à vin n°3 et douze verres à vin n°4. Boites de rangement d'origine. On y joint du même modèle Harcourt un seau à glaçons et un petit vase.
800/1200 €



82

Trois carreaux en faïence de Delft de la fin du XVIIème et du début du XVIIIème siècle représentant : une scène animée sur fond bleu, Pan dans un paysage et et une tulipe jaune dans une réserve. Accidents. Dimensions : entre 12 cm et 13,5 cm de côté

100/150 €



83

NEVERS ? Saint-Nicolas. Treize carreaux de faïence assemblés à représentation du Saint dans un encadrement surmonté d'un nœud. Epoque : XVIIIème siècle. Accidents et restaurations anciennes. Dimensions totales : 69x42 cm

1000/1200 €



84

CAPODIMONTE. Coffret en porcelaine napolitaine à riche décor en bas-relief de putti, rinceaux, oiseaux et fleurs. Intérieur peint de feuillage. Monture en laiton. Signé au fond. Début du XXème siècle. Dimensions : 10x18x11 cm

150/200 €



85

Tête de perroquet en porcelaine polychrome formant coffret à monture en laiton. Dimensions : 6,5x9x5,5 cm

40/60 €



86

LUNEVILLE, Manufacture Keller et Guérin. Important service de table en faïence en parfait état à décor naturaliste de fleurs des champs et de petits insectes, bords à peigne rose, comprenant 105 grandes assiettes, 57 assiettes, 3 raviers, 3 coupes sur piédouche et 2 coupes quadripodes. Marque de Lunéville et de la Manufacture K & G sur certaines pièces. Vers 1890

400/600 €





87

Nikolay Fedorovich LAPSHIN (1888-1942). Paire d'assiettes à décor suprématiste. Réédition. Diamètre : 26,5 cm. Numérotées : 52/500 et 78/500

50/80 €

88

Ilya Grigorevitch CASNIK (1902-1929). Paire d'assiettes à décor suprématiste. Réédition. Diamètre : 26,5 cm. Numérotées : 10/500 et 13/500

50/80 €



89

Nikolai Mikhaylovich SUETIN (1897-1954). Deux assiettes à décor suprématiste polychrome "Jaune et bleu". Manufacture de porcelaine d'État, 1930. Diamètre : 27 cm et 26,2 cm Nikolai Suetin est né le 25 octobre 1897 à Miatlevskaya (Kalouga). Il étudie à l'Institut d'art de Vitebsk entre 1918 et 1922 et rejoint le groupe d'avant-garde UNOVIS en 1919. Fondé par Kasimir Malevitch, UNOVIS a cherché à forger une alliance entre les Beaux-Arts et les produits utilitaires, tendance également au cœur du Constructivisme russe. Nikolai Suetin travaille ensuite avec Malevich sur des projets architecturaux suprématistes et applique également les principes suprématistes à ses décorations en céramique pour l'usine de porcelaine de l'État (Lomonosov) à Leningrad. Il expose un service à thé suprématiste à l'Exposition des Arts Décoratifs et Industriels de Paris en 1925. En 1932, lorsqu'il devient designer en chef à la Manufacture de Porcelaine, son travail reflète les formes de décoration plus traditionnelles qui sont en accord avec le régime totalitaire stalinien et le réalisme socialiste.

150/200 €



90

Nikolai Mikhaylovich SUETIN (1897-1954).
Deux assiettes à décor suprématiste monochrome. « Rectangles rouges et un cercle », « Labyrinthe ».
Manufacture de porcelaine d'État, 1923. Diamètre : 27 cm et 26,2 cm
150/200 €





91

Istvan dit Etienne HAJDU (1907-1996) & Manufacture Nationale de Sèvres.
Rare ensemble d'assiettes, de raviers et de plats de quarante et une pièces du service Diane en porcelaine émaillée bleu de Sèvres à décor abstrait blanc. Modèle créé en 1970. Signé du cachet de la Manufacture au dos et "Hajdu". Composition : 8 assiettes à pain (diamètre : 16,2 cm), 9 assiettes creuses (diamètre : 20,9 cm), 9 assiettes à dessert (diamètre : 22,5 cm), 10 assiettes plates (diamètre : 26,2 cm), 2 raviers, 2 plats (diamètre : 35,9 cm), 1 grand plat (diamètre : 39,5 cm)
3000/4000 €





92

Emile MASSON (XXème). Pingouin. Sujet en céramique polychrome. Bec cassé et recollé et petit manque. Signé en creux au fond avec le cachet en creux de Bourg Saint Maurice. Hauteur : 48 cm
150/200 €







93

Pablo Picasso (1881-1973) & Atelier Madoura. Pichet "'Petite chouette". Pichet tourné en terre de faïence blanche, décor bleu aux engobes. Porte au revers les cachets en creux "D'après PICASSO" et "Madoura Plein Feu" et la mention "Edition Picasso". Petites traces noires. Hauteur : 13,2 cm Modèle créé en 1949 Bibliographie : - Picasso, catalogue de l'Œuvre céramique édité 1947-1971 par Alain Ramié, Editions Madoura 1988. Modèle similaire reproduit page 53

2000/3000 €







94

François LINKE (1855-1946) (attribué à) d'après un dessin probable de Léon MESSAGÉ (1842-1901), vers 1890. Exceptionnel ensemble d'apparat de style Régence réalisé en bois sculpté, stuqué et doré comprenant un miroir et une console. La console repose sur un piètement de quatre pieds traités en double courbure, dont le mouvement est souligné par une abondante sculpture de feuilles d'acanthe nervurées et flanqué de deux espagnolettes ailées en façade aux pieds antérieurs, et de deux espagnolettes ailées aux pieds postérieurs. Ces volumes végétaux épousent le galbe du bois et se prolongent jusqu'à des enroulements robustes, conférant à l'ensemble une impression de souplesse maîtrisée et de monumentalité. L'ensemble est stabilisé par une entretoise en X, dont les branches sinueuses se rejoignent au centre par une importante feuille d'acanthe présentant en son centre un buste de femme. La ceinture en bois doré, ingénieusement ajourée par des croisillons dans une composition rigoureusement symétrique caractéristique du style Régence, manifeste une richesse décorative florale. De vigoureux rinceaux d'acanthe ponctués de chutes et guirlandes de fleurs courent sous la gorge du plateau. Au centre, deux anges musiciens sculptés en haut-relief émergent dans un enroulement de feuilles d'acanthe et de fleurs. Légers manques et fleurs à replacer. L'ensemble est coiffé d'un plateau en marbre mouluré « Fleur de Pêcher » à profil chantourné. Dimensions de la console : 100x168x65 cm Le miroir, de dimensions remarquables, reprend le vocabulaire ornemental de la console des feuilles d'acanthe nervurées, des croisillons ajourés. Le fronton présente en son centre des feuilles déchiquetées flanquées de deux angelots, il est orné à l'épaulement de deux dragons ailés et affrontés. A l'appui du miroir le décor d'une importante feuille d'acanthe présentant en son centre un buste de femme reprend celui de la console, deux chérubins assis dans une feuille d'acanthe agrémentée de fleurs y terminent les angles. Petit manque à la sculpture de la feuille ornant le chérubin en bas à gauche. Petit manque de stuc et de dorure au-dessus du chérubin en bas à gauche. Dimensions du miroir : 256x152 cm Dimensions totales de l'ensemble : 356x168x65 cm François Linke, né en Bohême (Tchécoslovaquie) en 1855, débuta comme ébéniste vers 1882 et exerça à Paris jusqu'à sa mort, en 1946, au faubourg Saint-Antoine. Vers 1900, à l'apogée de sa carrière, il adjoignit même une succursale, place Vendôme. Il s'était spécialisé dans la fabrication de meubles de style Louis XV et Louis XVI, ambitieux tant par leurs dimensions que par leur somptueuse ornementation de bronzes, ce qui lui valut de nombreuses commandes dès la fin du XIXème siècle. Désirant aller au-delà des copies de style XVIIIème, Linke collabora avec le déjà célèbre sculpteur Léon Messagé et intégra les lignes sinueuses annonçant l'Art Nouveau, développant ainsi un style très personnel. L'un de ses grands succès fut remporté à l'Exposition Universelle de 1900, où le jury lui décerna la médaille d'or pour son bureau, dessiné par Messagé, en bois de violette, monté de bronzes d'esprit Louis XV. La « Revue artistique et industrielle » glorifia Linke en écrivant que son stand à l'Exposition était la plus grande démonstration jamais réalisée dans l'histoire du mobilier d'art. Léon Messagé est né le 8 mars 1842 à Sens, dans l'Yonne. À 20 ans, il habite à Paris, au 23 rue de Rivoli et est alors référencé comme « sculpteur sur pierre ». Vers 1885, il commence à collaborer avec François Linke, ébéniste important de la Belle Epoque, lui fournissant des modèles pour le mobilier et les bronzes d'ornement. Ils collaborent jusqu'à la mort de Messagé, survenue à l'âge de 58 ans le 16 mai 1901. C'est grâce à cette collaboration avec François Linke, que Messagé connaîtra le succès au cours des dernières décennies du XIXè siècle. En effet, Messagé est récompensé par une médaille d'or à l'Exposition Universelle de 1889 et c'est lui qui conçut tous les meubles importants du stand de François Linke pour l'Exposition Universelle de 1900.

20000/30000 €



95

Ensemble de salon Chesterfield en cuir rouge comprenant un canapé trois places et trois larges fauteuils (usures)

1500/2000 €



96

Table ronde (avec deux rallonges) et quatre chaises en teck à garniture en skaï. Diamètre de la table : 120 cm

200/300 €



97

Michel DUCAROY (1925 - 2009) d'après, Édition LIGNE ROSET. Canapé deux places et trois sièges une place modèle TOGO en alcantara Champagne, étiquette Ligne Roset. Vers 1980

2500/3000 €



98

CRISTAL ART. Miroir de forme ovale avec sa console en verre dans un encadrement en verre biseauté coloré (taches sur le miroir). Turin, vers 1960. Dimensions : 214x110 cm

800/1200 €



102

René SEYSSAUD (1867-1952).
Bouquet de dahlias. Huile sur carton signée en bas à droite. Dimensions : 42x35 cm
600/800 €



103

Fernand MICHEL (11913-1999).
Paysage. Zinc oxydé sur panneau. Signé au dos et daté 1988. Dimensions : 19,5x30 cm
300/400 €



104

Colette RICHARME (1904-1991).
Abstraction. Aquarelle sur papier signée en haut à droite et datée 1974. Dimensions : 27x44 cm
100/150 €

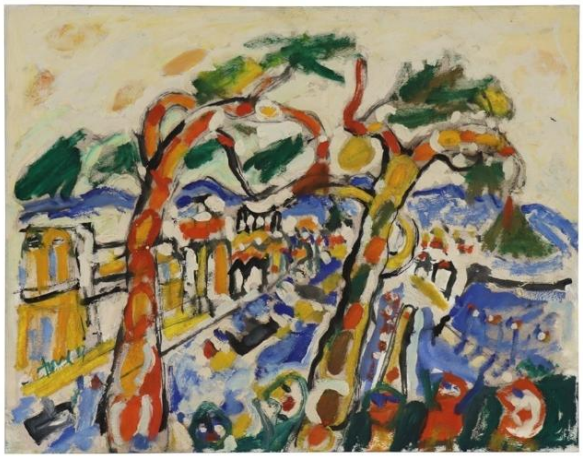

105

Armand AVRIL (1926-2025).
Marseille, 1993. Huile sur Canson signée en bas à gauche. Dimensions : 50x65 cm
300/500 €



106

Marie Mela MUTER (1876-1967).
Collioure. Encre et aquarelle signée en bas à droite. Mouillures. Dimensions : 37,5x47,5 cm Don de l'artiste.
Collection privée de Collioure
5000/7000 €



107

Kurt Josef HAAS (né en 1935).
Le coq. Gouache sur papier signée en bas à gauche.
Dimensions : 42x33 cm
200/300 €



108

Ignacio CARLES-TOLRA (1928-2019).
Personnage. Technique mixte sur papier.
Dimensions : 24,5x34,5 cm
200/300 €



109

Karel APPEL (1921-2006).
Composition. Acrylique sur carton moulé signé en bas à droite et datée 76.
Dimensions : 87x86 cm Collection privée de Montpellier
13000/15000 €



110

François DESNOYER (1894-1972).
Port de Sète. Estampe signée dans la marge et numérotée 187/250. Dimensions : 48x70 cm
100/120 €



111

Henri MEGE (1904-1984).
Matin d'hiver en Baie d'Along, Nord Vietnam. Huile sur contreplaqué signée en bas à gauche, titrée et signée au dos. Dimensions : 46,5x55 cm
3000/4000 €



112

J. KONRAD (?).

Marché de Touggourt. Huile sur toile signée en bas à droite. Dimensions : 42x57 cm

600/800 €



114

Pierre SOULAGES (1919-2022).

Sérigraphie 24 - 1999 Sérigraphie sur vélin, épreuve signée, numérotée 10/120. Encadrée. Mouillure en bas à gauche. Dimensions à vue : 103x73,5 cm Bibliographie : Pierre Encrevé, Soulages l'œuvre imprimé, Bibliothèque Nationale de France -BNF, Paris, 2003, épreuve répertoriée sous le n°116

6000/8000 €



115

CHU TEH-CHUN (1920-2014).
Composition XX. 2005. Lithographie E.A.
Dimensions à vue : 97x71,5 cm
1500/2000 €



116

Gérard SCHNEIDER (1896-1986).
Abstraction 1970. Lithographie 46/100.
Dimensions 65x48 cm. Traces d'humidité en bas
150/200 €



117

MAIRE André (1890-1984).
Paysage animé près d'Angkor. Encre et lavis sur papier signée en bas à gauche et datée 1959. Petite pliure en bas à droite. Dimensions : 57,5x73 cm
1500/2000 €



118

Théo TOBIASSE (1927-2012).
Fête pour une nature morte. Huile sur toile signée au milieu à gauche et datée 61. Dimensions : 51x73 cm
2000/3000 €



119
Joseph FRANCELI (1938-2020).
Mouvement sur le port.
Huile sur toile signée en bas à droite.
Dimensions : 33x41 cm
100/150 €

* *
*

La SAS DAME MARTEAU, société par actions simplifiée inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro SIREN 527 982 722 et dont le siège social est sis, 2460 avenue Albert Einstein – Domaine Teissier, 34000 Montpellier – France, est un Opérateur de Ventes Volontaires (OVV) de biens meubles aux enchères publiques régi par les articles L. 321-4 et suivants du Code de commerce. En cette qualité, DAME MARTEAU agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'adjudicataire par son intermédiaire. Les rapports entre DAME MARTEAU et l'enchérisseur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat (ci-après, les « CGA »)
Les adjudicataires ont pris connaissance des conditions générales d'achat de la vente (ci-après les « CGA ») sur les lieux de l'exposition où elles ont été affichées, ainsi que dans les catalogues de vente et sur les sites d'annonces où elles sont reproduites, et sont réputés les accepter sans réserve dès lors qu'ils portent une enchère.
L'adjudication oblige l'adjudicataire au paiement comptant du prix d'adjudication majoré des frais et taxes afférents à la vente. Sous réserve des précisions des CGA, s'appliquent de manière cumulative, les frais suivants, calculés sur le prix d'adjudication :
- des frais de vente selon la nature de la vente et du lieu de vente :
ventes volontaires organisées à l'hôtel des ventes de Montpellier : 20,83% HT, soit 25 % TTC ;
Ventes volontaires organisées à l'hôtel des ventes de Salon de Provence : 17,5 % HT, soit 21 % TTC ;
- des frais d'utilisation de plateformes tierces :
Interenchères : 1.5% HT, soit 1,8% TTC ;
Drouot.com : 1,5 % HT, soit 1,8% TTC ;
- des frais de stockage et/ou de dépôt en garde-meuble auprès de sociétés tierces et ce, à compter du 21e jour après la vente.

PARTIE 1 – ACCEPTATION, OPPOSABILITÉ ET MODIFICATION DES CGA
Les CGA sont applicables sans restriction ni réserve à la relation entre DAME MARTEAU et tout enchérisseur. Les CGA sont communiquées préalablement à la vente. L'enchérisseur déclare avoir pris connaissance des CGA et les accepte sans réserve en portant une enchère, quel qu'en soit le moyen. Les CGA applicables à la relation entre les parties sont celles en vigueur au moment de la vente concernée en tenant compte des éventuelles modifications écrites ou orales émises avant et pendant la vente et qui sont reportées au sein du procès-verbal de vente.
1.1 État des lots et constats d'état ou de conservation
Les lots sont vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent au moment de la vente et il relève ainsi de la responsabilité des futurs enchérisseurs d'examiner chaque lot avant la vente et notamment lors des expositions. Seule l'existence de réparations, ainsi que de restaurations, manques et ajouts significatifs dont le lot peut avoir fait l'objet, a vocation à être indiquée. Pour autant, l'absence de mention dans le catalogue n'implique aucunement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de dommages, accidents, incidents ou restaurations. Les dimensions et les poids des lots sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de comporter des variations. De même, la mention de défectuosités n'implique pas l'absence d'autres défauts. Des constats d'état ou de conservation des objets peuvent être établis gracieusement sur demande et par commodité pour tout lot supérieur à une valeur de cinq-cents (500) euros. De tels constats ne constituent pas une garantie quant à l'état des lots, à leurs dimensions ou à leur poids. Dans le cadre des ventes online, seul un avis général sur l'état des lots est précisé.
1.2 Œuvres d'art et objets de collection
DAME MARTEAU rappelle que l'emploi du terme « attribué à » suivi d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre ou l'objet a été exécuté pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions sérieuses désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable. « Entourage de » signifie que l'œuvre ou l'objet est le travail d'un artiste contemporain de l'artiste mentionné qui s'est montré très influencé par l'œuvre du maître. L'emploi des termes « atelier de » suivis d'un nom d'artiste garantit que l'œuvre a été exécutée dans l'atelier du maître cité mais réalisée par des élèves sous sa direction. Les expressions « dans le goût de », « style », « manière de », « genre de », « d'après », « façon de » ne confèrent aucune garantie particulière d'identité d'artiste, de date de l'œuvre ou d'école. Les biens d'occasion ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité visée à l'article L. 217-2 du Code de la consommation.
1.3 Provenance
DAME MARTEAU rappelle que les mentions concernant la provenance d'un lot sont fournies sur indication du vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité de DAME MARTEAU. Si le vendeur a requis la confidentialité ou si l'identité des précédents propriétaires est inconnue du fait de l'ancienneté du lot, aucune indication relative à la provenance n'est portée au sein de la présentation du lot au catalogue.
1.4 Modifications des informations

Les informations figurant au catalogue peuvent faire l'objet de modifications ou de rectifications jusqu'au moment de la vente. Ces changements sont portés à la connaissance du public par un affichage en salle lors de l'exposition lorsqu'une telle modalité est proportionnée à la modification ou à la rectification et par une annonce faite par le commissaire de justice au moment de la vente. Ces modifications sont consignées au procès-verbal de vente.

1.5 Lot suivi d'un °

Les lots suivis d'un ° sont vendus par DAME MARTEAU ou par un membre de DAME MARTEAU, par l'expert de la vente sollicité par DAME MARTEAU ou par tout partenaire de DAME MARTEAU, lesquels s'entendent des prestataires de services participant à l'organisation des ventes aux enchères (et, notamment, dans le cadre de l'exposition, du transport, du stockage, etc. relatifs à la vente aux enchères concernée), conformément à l'article L. 321-5, I du Code de commerce.

1.6 Illustration des lots

Les photographies des lots mis en vente figurant au catalogue et sur le site Internet de DAME MARTEAU, ainsi que sur les plateformes des opérateurs intermédiaires de DAME MARTEAU ont valeur de description du lot, incluant les défauts visibles sur les photographies. Les photographies sont néanmoins données à titre indicatif concernant les couleurs des œuvres ou des objets reproduits dans le catalogue qui sont susceptibles de différer des couleurs réelles ou de comporter des différences résultant, de manière non exhaustive, de l'adaptation technique, de la qualité photographique ou encore du support de reproduction.

1.7 Articles d'horlogerie

Les articles d'horlogerie et les montres peuvent comporter des pièces qui ne sont pas d'origine. Les restaurations, caractéristiques techniques, numéros de série, dimensions et poids sont donnés à titre indicatif. DAME MARTEAU n'apporte aucune garantie que la montre ou l'article d'horlogerie est en état de fonctionnement. Il appartient à tout enchérisseur de procéder lui-même à l'analyse du fonctionnement et/ou d'une éventuelle restauration et/ou de l'étanchéité de tels objets. Les frais relatifs aux restaurations, révisions, aux réglages et à l'étanchéité sont à la charge exclusive de l'adjudicataire.

1.8 Pierres et bijoux

L'indication d'une date entre « [ ] » correspond à celle de création du modèle et non à celle de réalisation du bijou. Les pierres et bijoux présentés à la vente peuvent avoir fait l'objet de traitements destinés uniquement à les mettre en valeur (notamment, et de manière non limitative : huilage des émeraudes, traitement thermique des rubis et saphirs, blanchissement des perles, etc.), n'altérant en rien leur qualité. Les pierres présentées sans certificat de laboratoire sont vendues sans aucune garantie d'un éventuel traitement. Lorsqu'il est indiqué qu'une pierre ou qu'un bijou est accompagné d'un certificat, les enchérisseurs sont invités à solliciter DAME MARTEAU afin que leur soit communiqué ce document, lequel fait foi sur tout autre document contradictoire. Il est précisé que l'origine des pierres et la qualité (comprenant notamment, et de manière non limitative, la couleur et la pureté) reflètent l'opinion du laboratoire qui émet le certificat. Toute opinion différente issue d'un autre laboratoire ne saurait entraîner la nullité de la vente et ne saurait engager la responsabilité de DAME MARTEAU et de l'expert de la vente.

2. Estimations des lots

DAME MARTEAU rappelle que les estimations sont fondées sur l'état, la rareté, la qualité et la provenance des lots et sur les prix récemment atteints aux enchères pour des biens similaires. Les estimations peuvent changer. Les estimations sont ainsi fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le lot soit vendu au prix estimé ou à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient ainsi constituer une quelconque garantie. Les estimations ne comprennent ni les frais de vente ni aucune taxe ou frais applicables.

3. Retrait de tout lot

DAME MARTEAU peut librement retirer un lot à tout moment avant la vente ou pendant la vente aux enchères. Cette décision de retrait n'engage en aucun cas la responsabilité de DAME MARTEAU à l'égard de tout enchérisseur.

4. Exposition publique préalable à la vente

DAME MARTEAU est libre d'organiser des expositions publiques préalablement à la vente et dont les modalités sont précisées sur le catalogue ou sur tout support de la vente concernée. Pour les ventes online, les lots sont visibles sur rendez-vous et la présentation des lots sur le catalogue online vaut publicité. Tout enchérisseur est invité à examiner les lots préalablement à la vente. Les lots y sont exposés dans des conditions assurant leur protection contre d'éventuels dommages. Toute manipulation effectuée par un enchérisseur non supervisée de DAME MARTEAU se fait à ses risques et périls.

PARTIE 2 – LA VENTE

1. Enregistrement et accès à la vente

En vue d'une bonne organisation de la vente et préalablement à celle-ci, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès de DAME MARTEAU, en lui communiquant un justificatif d'identité, ainsi que des références bancaires. DAME MARTEAU se réserve le droit de solliciter une consignation dont le montant est libéré dans les soixante-douze (72) heures après la vente si le lot n'a pas été adjugé à l'enchérisseur. DAME MARTEAU se réserve le droit d'interdire l'accès à la vente à tout enchérisseur pour justes motifs, notamment et de manière non limitative, en raison de l'inscription de l'enchérisseur au fichier TEMIS ou au Registre central de prévention des impayés des commissaires-priseurs, de refus de consignation du dépôt de garantie ou encore de refus de communication de documents d'identification, des références bancaires sollicités par DAME MARTEAU et distincte du règlement précédent ou d'incidents préalables avec cet enchérisseur. L'enchérisseur est réputé s'inscrire et enchérir pour son propre compte. S'il enchérit pour autrui, l'enchérisseur doit indiquer à DAME MARTEAU qu'il est dûment mandaté par un tiers pour lequel il communique une pièce d'identité et les références bancaires ainsi que le mandat pour agir en son nom. Toute fausse indication engage la responsabilité de l'enchérisseur. Si l'enchérisseur agit en tant qu'agent pour un mandant occulte il accepte expressément d'être tenu personnellement responsable de payer le prix d'achat et toutes autres sommes dues. DAME MARTEAU étant soumise aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, elle se réserve le droit de demander à tout enchérisseur de justifier de son identité au moyen d'un document probant et ce, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier. À défaut de communiquer de tels documents ou si la vérification de ces documents s'avère impossible, l'enchérisseur ne peut s'inscrire à la vente.

2. Modalités des enchères

2.1. Enchères en salle

DAME MARTEAU rappelle que le mode usuel pour enchérir consiste à être présent en salle pendant la vente, à moins que la vente ne soit réalisée de manière totalement dématérialisée (vente online). DAME MARTEAU ne peut engager sa responsabilité pour tout autre mode de passation des enchères notamment si une erreur qu'elle soit d'ordre technique ou non, une omission ou une difficulté de liaison ou de connexion existait.

2.2 Ordres d'achat fermes et enchères téléphoniques

DAME MARTEAU se propose d'exécuter gracieusement (i) des ordres d'achat fermes et (ii) des enchères téléphoniques, selon les instructions de l'enchérisseur. L'enchérisseur adresse sa demande à DAME MARTEAU en adressant une correspondance électronique à l'adresse ctc@damemarteau.fr accompagné (i) d'un document d'identification (document officiel d'identité pour les personnes

physiques, extrait Kbis pour les personnes morales ainsi qu'un document officiel d'identité du représentant légal) et (ii) de coordonnées postales, électroniques et téléphoniques et ce, au plus tard vingt-quatre (24) heures avant la vente. DAME MARTEAU peut subordonner l'acceptation d'une demande d'ordre d'achat ferme ou d'une enchère téléphonique à la communication d'informations laissées à la discrétion de DAME MARTEAU. Toute demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchères téléphoniques doit avoir reçu une confirmation de DAME MARTEAU pour être exécutée. DAME MARTEAU se réserve le droit de ne pas accepter un ordre d'achat notamment, et de manière non limitative, si l'enchérisseur ne propose pas de garanties suffisantes. La prise en compte d'un ordre d'achat ou d'une enchère téléphonique est conditionnée à une consignation d'un montant de 30% de l'estimation basse du lot objet de l'enchère, nécessitant le renseignement de coordonnées bancaires. Le montant de cette consignation est acquis à DAME MARTEAU en cas de non-paiement du lot à titre d'indemnité, ledit lot pouvant être proposé sur réitération des enchères selon les modalités de l'Article 4 de la Partie 4 des présentes. DAME MARTEAU n'accepte pas les enchères téléphoniques pour les lots dont l'estimation basse est inférieure ou égale à 150 euros. Tout enchérisseur enchérissant par téléphone s'engage à formuler une enchère d'un montant correspondant au minimum à l'estimation basse. Les offres illimitées ou d' « achat à tout prix » ne sont pas acceptées, l'enchérisseur est tenu de donner un montant maximal. Dans le cas de plusieurs ordres d'achat identiques, la priorité est donnée à celui reçu en premier. Dans le cas d'enchères d'un même montant portées en salle, par enchères électroniques et par ordres d'achat fermes ou d'enchères téléphoniques, la priorité est donnée à l'enchère en salle. DAME MARTEAU décline toute responsabilité en cas d'erreurs éventuelles, d'oublis, d'insuccès si la liaison téléphonique ne peut être établie ou de non réponse suite à une tentative d'appel. DAME MARTEAU peut enregistrer les communications et peut les conserver jusqu'au règlement des éventuelles acquisitions.

2.3. Enchères en ligne par des plateformes tierces

DAME MARTEAU peut proposer d'enchérir en ligne par le biais de tout site Internet de plateformes d'opérateurs intermédiaires relayant la vente. Ces sites Internet constituent des plateformes techniques permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, impliquant notamment des frais additionnels liés à leur utilisation. Par ailleurs, les éléments d'informations transmis par l'enchérisseur à la plateforme tierce sont transmis à DAME MARTEAU, laquelle se réserve la faculté de solliciter d'autres documents ou informations auprès de l'enchérisseur.

2.4 Vente online

DAME MARTEAU organise des ventes online par le biais de plateformes d'opérateurs intermédiaires. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via ces sites Internet doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de ces plateformes, qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales d'achat, et notamment vérifier l'application de tout frais éventuel pour l'utilisation de ces sites Internet tiers.

PARTIE 3 – DÉROULEMENT DE LA VENTE

1. Pouvoir discrétionnaire du commissaire de justice et conduite de la vente

Le commissaire de justice organise et dirige les enchères de façon discrétionnaire, la conduite de la vente suit l'ordre de la numérotation du catalogue et les paliers d'enchères sont à sa libre appréciation, celui-ci pouvant refuser des enchères en raison de paliers qu'il juge insuffisants. Le commissaire de justice veille au respect de la liberté des enchères et à l'égalité entre les enchérisseurs. Il dispose de la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, de retirer un lot de la vente et de désigner l'adjudicataire, c'est-à- dire le plus offrant et le dernier enchérisseur, une fois le terme « adjugé » prononcé. Les enchères en salle priment sur toute autre enchère. Le commissaire de justice dispose de la faculté discrétionnaire de déplacer, de réunir ou de séparer des lots ou de retirer des lots de la vente. En aucun cas la responsabilité de DAME MARTEAU ne peut être engagée en cas de retrait de tout lot au cours de la vente, et notamment vis-à-vis des enchérisseurs ayant effectué une demande d'ordre d'achat ferme ou d'enchère téléphonique. En cas de contestation au moment de l'adjudication, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjugé », ledit objet est immédiatement remis en vente au dernier prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent est admis à enchérir à nouveau.

2. Conduite de la vente

La vente se fait expressément au comptant et est conduite en euros. DAME MARTEAU peut toutefois offrir, à titre indicatif, la retranscription des enchères en devises étrangères. En cas d'erreur de conversion de devises, la responsabilité de DAME MARTEAU ne peut être engagée, seul le prix en euros faisant foi. L'accès aux lots au cours de la vente est strictement interdit.

3. Prix de réserve

Le prix de réserve s'entend du prix minimum confidentiel au-dessous duquel le lot ne sera pas vendu. Le prix de réserve ne peut dépasser l'estimation basse figurant au catalogue ou modifiée publiquement avant la vente et le commissaire de justice est libre de débuter les enchères en dessous de ce prix et de porter des enchères pour le compte du vendeur. En revanche, le vendeur ne peut porter aucune enchère pour son propre compte ou par le biais d'un autre mandataire.

4. Préemption

Les articles L. 123-1 et L. 123-2 du Code du patrimoine autorisent, dans certains cas, l'État ou à la Bibliothèque Nationale de France à exercer un droit de préemption, c'est-à-dire la faculté de se substituer à l'adjudicataire, sur les œuvres d'art mises en vente publique ou à l'occasion de ventes de gré à gré après une vente aux enchères publiques préalable infructueuse. Le représentant de l'État présent lors de la vacation formule sa déclaration auprès du commissaire de justice juste après la chute du marteau. La décision de préemption doit ensuite être confirmée dans un délai de quinze (15) jours. Par ailleurs, et conformément à l'article R. 123-7 du Code du patrimoine, le droit de préemption peut être exercé par voie électronique. En pareille situation, la décision de préemption doit être confirmée dans un délai de quatre (4) heures à compter de la réception du résultat par le représentant de l'État. En aucun cas, DAME MARTEAU ne peut assumer une quelconque responsabilité du fait des décisions administratives de préemption.

PARTIE 4 – EXÉCUTION DE LA VENTE

Dans l'hypothèse où l'adjudicataire ne se serait pas fait enregistrer avant la vente, il doit communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée. Les résultats de la vente, à savoir l'indication du prix d'adjudication, sont publics, de telle sorte que la responsabilité de DAME MARTEAU ne saurait être engagée en cas de communication de ces résultats sur des plateformes commerciales ou tout autre support de communication.

1. Obligation de paiement

L'adjudication opère transfert de propriété et oblige l'adjudicataire au paiement intégral du prix d'adjudication, ainsi que de l'ensemble des frais et taxes précisés ci-après. Le paiement doit être effectué en intégralité immédiatement après la vente selon les modalités précisées à l'Article 3 de la présente Partie et ne peut en aucun cas être différé, quand bien même l'adjudicataire souhaite exporter le lot et est dans l'attente de l'obtention d'une licence d'exportation.

Aucun délai de paiement n'est accordé par DAME MARTEAU. Aucun lot n'est remis à l'adjudicataire avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

2. Frais de vente

En sus du prix d'adjudication, c'est-à-dire du « prix marteau », l'adjudicataire doit acquitter les frais de ventes suivants :
- pour les ventes volontaires organisées à l'hôtel des ventes de Montpellier : 20,83% HT, soit 25 % TTC ;
- pour les Ventes volontaires organisées à l'hôtel des ventes de Salon de Provence : 17,5 % HT, soit 21 % TTC ;

Des frais de dossier propres aux ventes de véhicules trouvent à s'appliquer à hauteur de 92 euros TTC par véhicule.
Lorsque l'adjudicataire a enchéri sur une plateforme tierce, DAME MARTEAU facture à l'adjudicataire les frais additionnels dus par l'adjudicataire à la plateforme pour l'utilisation de celle-ci, selon la plateforme utilisée :
- plateforme Interenchères.com : 1.5% HT (soit 1,8% TTC) du prix d'adjudication ;
- pour les ventes de véhicules, en sus des frais de vente, la somme forfaitaire de quarante (40) euros HT (soit quarante-huit (48) euros TTC) ;
- plateforme Drouot.com : 1,5 % HT (soit 1,8% TTC) du prix d'adjudication.

DAME MARTEAU étant sous le régime fiscal de la marge prévu à l'article 297A du Code général des impôts, elle ne peut délivrer aucun document faisant ressortir la TVA. Les lots en provenance d'une zone en dehors de l'Union européenne, et dont la présentation est précédée par le symbole « * », sont soumis à des frais additionnels pouvant être rétrocédés à l'adjudicataire sur présentation des documents douaniers d'exportation hors Union européenne dans un délai de trois mois. Ces frais sont de 5.5% sur le prix de l'adjudication. Les lots dont la présentation est précédée par le symbole « ** » sont soumis à des frais additionnels de 20% sur le prix de l'adjudication. L'adjudicataire justifiant d'un numéro de TVA intracommunautaire et d'un document prouvant la livraison du ou des lots dans son État membre de l'Union européenne peut obtenir le remboursement de la TVA sur les commissions et, éventuellement, sur les marchandises de manière particulièrement conditionnée. Cette possibilité est également offerte aux résidents hors Union européenne sous réserve de satisfaire aux conditions et délais légaux et règlementaires. Le défaut de remboursement de la TVA et/ou le dépassement du délai pour solliciter un tel remboursement ne peut engager la responsabilité de DAME MARTEAU.

3. Paiement

Le paiement de l'intégralité des sommes dues par l'adjudicataire est réalisé selon les moyens suivants :
- en espèces : jusqu'à 1.000 euros frais et taxes compris pour les particuliers français et pour les commerçants français ou étrangers, jusqu'à 15.000 euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non commerçants sur présentation de leur pièce d'identité avec une adresse à l'étranger ;
- par carte bancaire Visa ou Mastercard au sein des bureaux de DAME MARTEAU aux horaires d'ouverture ;
- par virement bancaire, les éventuels frais additionnels de transfert étant à la seule charge de l'adjudicataire sur le compte suivant : DAME MARTEAU SAS : IBAN : FR76 3000 3000 2400 0270 0118 361 - BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP;
- par chèque de banque française avec deux pièces d'identité, les chèques étrangers n'étant pas acceptés ;
- lors de vente par l'intermédiaire de la plateforme Interenchères :
- si le montant des sommes dues est inférieur ou égal à trente (30) euros, frais acheteur compris : débit automatique depuis la plateforme par l'intermédiaire des coordonnées bancaires préalablement renseignées par l'adjudicataire ;
- si le montant des sommes dues est supérieur à trente (30) euros, frais acheteur compris : envoi d'un lien de validation sécurisé pour procéder au paiement bancaire par l'intermédiaire des coordonnées bancaires préalablement renseignées par l'adjudicataire.

Les paiements par Paypal ne sont pas acceptés.
En tout état de cause, la délivrance des lots est subordonnée à la réception ou à l'encaissement de l'intégralité des sommes dues par l'adjudicataire.
Le paiement doit être réalisé au seul nom de l'adjudicataire. DAME MARTEAU rappelle qu'aucun paiement ne peut être réalisé pour un tiers et qu'aucune modification de l'identité de l'adjudicataire ne peut intervenir postérieurement à la vente aux enchères publiques.
Aucun fractionnement du paiement n'est accepté.
En cas d'enchères téléphoniques ou d'ordres d'achat fermes, la consignation imposée par l'Article 2.2 de la Partie 1 est acquise à DAME MARTEAU et s'impute sur le montant dû par l'adjudicataire.

4. Défaut de paiement

Conformément à l'article L. 321-14 du Code de commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, et après mise en demeure restée infructueuse adressée à l'adjudicataire par lettre recommandée avec accusé de réception, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères, pour laquelle il devra s'acquitter des frais de vente ainsi que de la différence entre l'adjudication litigieuse et la nouvelle adjudication, lorsque cette dernière est moindre. Tout dépôt de garantie versé par l'adjudicataire est conservé à titre d'indemnité par DAME MARTEAU.
Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois (3) mois à compter de l'adjudication, DAME MARTEAU a mandat d'agir en son nom et pour son compte et peut, selon son choix :
1. notifier à l'adjudicataire défaillant la résolution de plein droit de la vente, sans préjudice d'éventuels dommages-intérêts et facturer à l'adjudicataire défaillant les frais de vente ;
2. poursuivre l'exécution forcée de la vente et le paiement du prix d'adjudication et des frais de vente, pour son propre compte et/ou pour le compte du vendeur, montant auquel s'ajoutent quarante euros de frais de recouvrement par lot.

En tout état de cause, l'adjudicataire défaillant ne peut invoquer la résolution du contrat pour se soustraire aux obligations qui sont les siennes. Tout dépôt de garantie versé par l'adjudicataire est conservé à titre d'indemnité par DAME MARTEAU.
DAME MARTEAU se réserve le droit d'exclure des ventes futures tout adjudicataire ou représentant de tout adjudicataire qui a été défaillant ou qui n'a pas respecté les présentes conditions générales d'achat.
DAME MARTEAU se réserve le droit d'inscrire l'adjudicataire défaillant ou son représentant à la liste noire des mauvais payeurs de DROUOT SI, lui interdisant ainsi d'utiliser les services de la plateforme Drouot.com. Par ailleurs, DAME MARTEAU est adhérente au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères de la plateforme Interenchères.
DAME MARTEAU se réserve le droit d'inscrire au fichier TEMIS l'adjudicataire défaillant ou son représentant, ayant pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'adjudicataire défaillant auprès des opérateurs de ventes volontaires adhérents et de lui interdire l'utilisation de la plateforme Interenchères. Enfin, DAME MARTEAU déclare les incidents de paiement au Registre central de prévention des impayés des commissaires-priseurs administré par le SYMEV. DAME MARTEAU se réserve également le droit de procéder à toute compensation de la créance due avec les sommes éventuellement dues à l'adjudicataire défaillant.

5. Délivrance des lots

Tout lot ne peut être délivré à l'adjudicataire qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes. Sous réserve de la présentation de l'autorisation de délivrance du service comptable de DAME MARTEAU attestant du complet paiement du prix et de ses accessoires, les lots peuvent être délivrés au cours ou à l'issue immédiate de la vacation en salle de vente aux enchères. Les lots

doivent être retirés dans les vingt-et-un (21) jours suivant la vente et après leur règlement intégral.
L'adjudicataire est invité à prendre rendez-vous afin de procéder au retrait de son lot au sein des locaux de DAME MARTEAU situé 2460 avenue Albert Einstein – Domaine Teissier 34000 Montpellier – France aux heures d'ouverture. Les demandes de rendez-vous s'effectuent au moins 24 heures en avance par courrier électronique à ctc@damemarteau.fr ou par téléphone, au 04 67 47 52 59.
L'adjudicataire est en charge de l'emballage du ou des lots.
L'emballage effectué par DAME MARTEAU sur demande exprès de l'adjudicataire est un service gracieux et exceptionnel de DAME MARTEAU, de telle sorte que sa responsabilité ne saurait être engagée en raison de l'emballage effectué.
Les lots non retirés à l'issue de la vacation considérée sont entreposés à l'étude DAME MARTEAU ou au sein d'un autre lieu non géré par DAME MARTEAU le choix étant laissé à la discrétion de DAME MARTEAU. À défaut de retrait dans un délai de vingt-et-un (21) jours suivant la vente du ou des lots, l'adjudicataire est seul redevable des frais de stockage inhérents au stockage du ou des lots, faisant l'objet d'une facturation par la société de stockage. Sans réponse de l'adjudicataire durant un (1) an à compter de la mise à disposition du lot, le lot est considéré comme abandonné et ce, conformément à la loi du 31 décembre 1903 modifiée par l'ordonnance no 2019-964 du 18 septembre 2019, pouvant entraîner à la vente judiciaire du lot.
Pour tout lot adjugé, réglé ou non, demeurant stocké dans un autre lieu que tout lieu géré directement par DAME MARTEAU dont le choix est laissé de manière discrétionnaire à DAME MARTEAU, l'adjudicataire fait son affaire des frais liés au stockage et aux éventuelles pénalités de retard s'inférant des conditions particulières qui lui est applicable et ne peut en tenir rigueur à DAME MARTEAU.

6. Transport des lots – transfert de propriété et des risques

Le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques s'opèrent au prononcé du terme « adjugé » par le commissaire de justice, de telle sorte que l'adjudicataire est lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions. DAME MARTEAU décline toute responsabilité quant aux dommages que le lot pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. DAME MARTEAU ne peut assumer une quelconque responsabilité en l'absence de prise de disposition à cet effet.
DAME MARTEAU n'effectue aucun emballage ni envoi. Toutes les formalités d'emballage et de transport restent à la charge exclusive de l'adjudicataire, quelle que soit sa qualité, celui-ci devant se rapprocher de toute société de transport de son choix.
L'adjudicataire doit solliciter un rendez-vous au moins 24 heures à l'avance afin que DAME MARTEAU mette à disposition du transporteur le ou les lots. Les sociétés de transport n'étant pas les préposées de DAME MARTEAU, cette dernière ne peut être responsable de leurs actes ou omissions. L'adjudicataire ayant opté pour un envoi de ses achats par une société de transport adhère aux conditions générales de ce prestataire et écarte la possibilité d'engager la responsabilité de DAME MARTEAU en cas de préjudice subi dans le cadre de cette prestation de services.

PARTIE 5 – DISPOSITIONS DIVERSES

1. Biens culturels

L'exportation hors de FRANCE ou l'importation dans un autre pays d'un lot peut être affectée par les lois du pays vers lequel il est exporté ou importé. L'exportation de tout lot hors de FRANCE ou l'importation dans un autre pays peut être soumise à l'obtention d'une ou plusieurs autorisation(s) d'exporter ou d'importer.
Certaines lois peuvent interdire l'importation ou interdire la revente d'un lot dans le pays dans lequel il a été importé. L'exportation d'un lot revêtant la qualité de bien culturel, en dehors du territoire douanier français est subordonnée à l'obtention d'un certificat délivré par les services compétents du Ministère de la Culture, dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de la demande, sous réserve des exceptions figurant au sein du Code du patrimoine. Les services du Ministère de la Culture peuvent refuser la délivrance d'un tel certificat ou rejeter une telle demande lorsque le bien culturel considéré est notamment susceptible de présenter le caractère d'un trésor national. En tout état de cause, la responsabilité de DAME MARTEAU ne saurait être engagée en cas de refus ou de retard de délivrance de certificat. La demande, la suspension ou le refus de délivrance de certificat est sans incidence aucune sur l'obligation de paiement à la charge de l'adjudicataire, lequel est redevable de ces sommes envers DAME MARTEAU et notamment au titre des frais engagés. Sous certaines conditions laissées à la discrétion de DAME MARTEAU, DAME MARTEAU peut effectuer les formalités de demande de certificat d'exportation pour le compte de l'adjudicataire et est susceptible de facturer l'ensemble des frais afférents à l'adjudicataire. En cas de suspension, de rejet de la demande ou de refus de délivrance du certificat, DAME MARTEAU n'est pas redevable du remboursement de telles sommes à l'adjudicataire.

2. Réglementation Cites

La réglementation internationale du 3 mars 1973, dite Convention de Washington a pour objet la protection de spécimens et d'espèces dits menacés d'extinction. L'exportation ou l'importation de tout lot fait ou comportant une partie (quel qu'en soit le pourcentage) en ivoire, écailles de tortues, peau de crocodile, corne de rhinocéros, os de baleine, certaines espèces de corail et en palissandre, etc. peut être restreinte ou interdite. Il appartient, sous sa seule responsabilité, à l'adjudicataire de prendre conseil et de vérifier la possibilité de se conformer aux dispositions légales ou règlementaires qui peuvent s'appliquer à l'exportation ou l'importation d'un lot, avant même d'enchérir. Des informations supplémentaires relatives à la réglementation applicable à certains lots peuvent être indiquées sur la fiche de présentation dudit lot.
Dans certains cas, le lot concerné ne peut être transporté qu'assorti d'une confirmation par expert, aux frais de l'adjudicataire, de l'espèce et ou de l'âge du spécimen concerné. DAME MARTEAU peut, sur demande, assister l'adjudicataire dans l'obtention des autorisations et rapport d'expert requis. Ces démarches sont conduites aux seuls frais de l'adjudicataire. Cependant, DAME MARTEAU ne peut garantir que les autorisations soient délivrées. En cas de refus de permis ou de délai d'obtention de celui-ci, l'adjudicataire reste redevable de la totalité du prix d'achat du lot. Un tel refus ou délai ne saurait en aucun cas justifier le retard du paiement ou l'annulation de la vente.

3. Propriété intellectuelle

DAME MARTEAU est seule titulaire du droit de reproduction sur son catalogue et son contenu. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice. Toute reproduction du catalogue de DAME MARTEAU peut également constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits d'auteur sur l'œuvre. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son nouveau propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

4. Données personnelles

L'enchérisseur est informé que DAME MARTEAU, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite des données personnelles dans le cadre de l'exécution d'un contrat avec l'enchérisseur, ayant pour objet la gestion des ordres d'achat ferme ou téléphonique, ainsi que la gestion des enchères et des adjudications. L'enchérisseur dispose d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, de limitation et d'opposition de traitement et d'un droit à la portabilité sur ses données personnelles. L'enchérisseur est invité à consulter la politique de protection des données personnelles de DAME MARTEAU.

5. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Conformément à l'article L. 561-2, 14° du Code monétaire et financier, les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont applicables à DAME

MARTEAU en sa qualité d'opérateur de ventes volontaires lorsque celle-ci procède à une transaction ou une série de transactions liées d'un montant égal ou supérieur à 10.000 euros. L'adjudicataire ou son mandant s'engage à fournir spontanément et de bonne foi l'ensemble des documents permettant l'établissement de leur identité. En fonction des circonstances, DAME MARTEAU peut être soumise à une obligation de vigilance renforcée, l'adjudicataire ou son mandant s'engageant alors à répondre à toute interrogation permettant à DAME MARTEAU de se conformer à ses obligations légales.

6. Loi applicable et attribution de compétence juridictionnelle

Conformément aux dispositions de l'article L. 321-17 du Code de commerce, l'action en responsabilité à l'encontre d'un opérateur de ventes volontaires se prescrit par cinq ans à compter de la prisée ou de la vente aux enchères publiques. DAME MARTEAU rappelle à ses clients l'existence du Recueil des obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires pris par arrêté ministériel du 30 mars 2022. Ce recueil est disponible sur le site du Conseil des maisons de vente. DAME MARTEAU informe également ses clients de la possibilité de recourir à une procédure extrajudiciaire de règlement des litiges en saisissant le commissaire du Gouvernement près le Conseil des maisons de vente, en ligne ou par courrier avec accusé de réception. Seule la loi française régit les présentes conditions générales d'achat.

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT POURRAIT DONNER LIEU, ET A DEFAUT DE CONCILIATION PREALABLE, CONCERNANT TANT SA VALIDITE, SON INTERPRETATION, SON EXECUTION, SA RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SONT SOUMIS EXCLUSIVEMENT AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DE MONTPELLIER (FRANCE).